

2025

GUIDE DU PARENT



CAMP DE JOUR
POINTE-AUX-OUTARDES



Chers parent, c'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au Camp de jour de Pointe-aux-Outardes.

Sachez que notre objectif demeure celui de permettre à votre enfant de vivre un été à la hauteur de ses attentes, au cours duquel il pourra s'épanouir et s'amuser pleinement avec des jeunes de son âge ainsi qu'une équipe d'animation des plus dynamiques!

Afin de lui offrir un bel été, et ce, en toute sécurité, nous vous demandons de prendre le temps de lire ce « Guide parent-enfant ».

Vous y trouverez toute l'information pertinente concernant le bon déroulement des Camps de jour municipaux 2025!

BON ÉTÉ !



MISSION ET OBJECTIFS

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes, de par son camp de jour désire offrir à ses usagers une offre de loisir variée, par une programmation et des services d'animation diversifiés permettant à la clientèle de 4 À 11 ans ans de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement sécuritaire et de qualité.

Plus précisément, le programme de camp de jour vise à :

- permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et de découvrir son milieu.
- offrir des activités sportives, artistiques, récréatives et socioéducatives enrichissantes où le plaisir se combine à de nouveaux apprentissages;
- contribuer au développement de l'autonomie, de l'estime de soi et de l'adoption de saines habitudes de vie;
- favoriser les échanges et de les aider à développer leur sentiment d'appartenance à la municipalité et à sa communauté.





LE CAMP DE JOUR DE POINTE-AUX-OUTARDES

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes offre un service de camp de jour totalisant 7 semaines et permettant aux enfants de 4 à 11 ans de vivre des expériences de loisirs variées, et ce, dans un milieu récréatif, sécuritaire, enrichissant et inclusif.

Aucun remboursement, ne sera fait à cet effet.



Semaine 1 :	23 au 26 juin
Semaine 2 :	30 au 04 juillet
Semaine 3 :	07 au 10 juillet
Semaine 4 :	14 au 17 juillet
Semaine 5 :	21 au 24 juillet
Semaine 6 :	28 au 31 juillet
Semaine 7 :	04 au 7 août

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

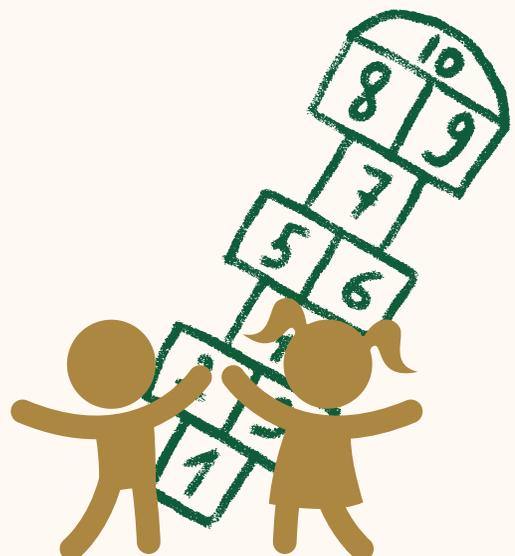
Le programme du camp de jour a pour objectifs :

Offrir des activités stimulantes, diversifiées et enrichissantes, adaptées à chaque groupe d'âge, permettant ainsi aux jeunes un apprentissage dans un environnement amusant, sécuritaire et inclusif;

Promouvoir des valeurs de respect et de bonne conduite entre les jeunes et envers leur environnement; Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et d'être à la découverte de son milieu.

PORTRAIT DE L'ANIMATION

- Une équipe dynamique ;
- Des journées thématiques et des jeux spéciaux dans les domaines des arts, des sports, de la culture, des sciences; et, plus encore;
- Un programme d'accompagnement permettant aux enfants en situation de handicap de profiter pleinement de leur été;



INFORMATIONS AUX PARENTS

CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT

En tant que parent d'un enfant fréquentant le camp de jour, il est très important de respecter les éléments suivants :

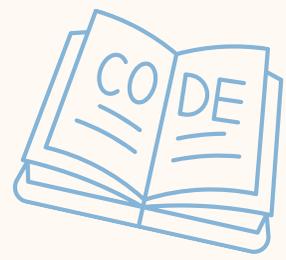
- Être respectueux envers les jeunes et les employés du camp de jour (animateurs, coordonnateur, superviseure, etc.);
- Rester calme et n'avoir aucun comportement violent envers autrui, en tout temps;
- Employer un langage approprié et respectueux dans toutes vos communications;
- Respecter le « Code de vie du camp de jour »;
- Respecter les heures d'ouverture du camp de jour.

TOLÉRANCE ZÉRO

La violence va bien au-delà de l'agression physique

Afin d'assurer la sécurité physique, émotionnelle et psychologique du personnel, des parents et des enfants, nous encourageons l'utilisation d'un langage respectueux et non violent au sein du Camp de jour.

CODE DE VIE



LE RESPECT DE SOI

- Porter des vêtements adéquats et adaptés aux activités pratiquées aux camps de jour;
- Être à l'écoute de soi (connaître ses limites, ses peurs, ses craintes, etc.);
- Être capable de demander de l'aide auprès d'un adulte significatif.

LE RESPECT DES AUTRES

- Faire preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent le camp de jour (enfants, parents, moniteurs, superviseurs, coordonnateurs, etc.);
- Ne pas détruire, briser ou endommager les biens des autres jeunes;
- Établir une communication en utilisant un langage poli, respectueux et honnête;
- Tenir compte des consignes des moniteurs ou des coordonnateurs, et agir en conséquence;
- Rester avec son groupe, en tout temps (activité, repas, collation);
- Aucune bataille ne sera tolérée.

LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel des camps de jour;
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels;
- Tenir les lieux propres, salubres et en bon état;
- Placer sa boîte à lunch et son sac à dos dans son coin d'équipe, de façon ordonnée et propre;
- Notez que tout bris intentionnel causé par un enfant sera facturé au parent/tuteur suite à l'analyse de l'incident.

AUTRES

Il est interdit aux jeunes d'apporter leurs jouets personnels (jeux électroniques, cartes, etc.), sauf si cela est permis dans le cadre d'une activité spéciale. Une communication sera alors transmise aux parents;

Notez que les employés du camp de jour sont dans l'obligation de respecter la Loi sur la protection de la jeunesse.

Il est préférable et, fortement recommandé, que les chandails, serviettes de bain, boîtes à lunch et autres effets personnels soient identifiés au nom de l'enfant. Ils devront rester sur place aux camps autant que possible.

Nous vous rappelons qu'aucune forme de violence ou d'intimidation ne sera tolérée à l'intérieur du programme estival des camps de jour.

MESURES DISCIPLINAIRES

Procédure d'avertissement en cas de manquement au code d'éthique

Afin d'assurer un suivi des comportements des enfants allant à l'encontre du « Code de vie du camp de jour », La Municipalité de Pointe-aux-Outardes a mis sur pied une procédure d'avertissement.

D'abord, cette procédure vise à informer les parents que leur jeune est visé par des mesures disciplinaires. Ensuite, elle permet à l'équipe de soutien de travailler activement avec le jeune, en collaboration avec ses parents, grâce à un système de communication et d'intervention, dans le but de faire cesser le comportement.

Bref, cette procédure d'avertissement sert à établir clairement les limites qui doivent être respectées à l'intérieur d'un groupe.

Les conséquences logiques seront déterminées par le superviseur et les coordonnateurs au cas par cas. La procédure se décrit comme suit :

AVERTISSEMENT

1 - AVIS VERBAL

- #1. Avertissement verbal à l'enfant de la part du superviseur;
- #2. Communication avec les parents.



AVERTISSEMENT

2 - CONTRAT D'ENGAGEMENT

- #1. Rédaction d'un contrat d'engagement, en collaboration avec le jeune;
- #2. Deuxième communication avec les parents.

AVERTISSEMENT

3 - AVIS ÉCRIT

- #1. Rédaction de l'avis écrit et entente avec l'enfant à propos des correctifs à apporter à son comportement;
- #2. Troisième échange avec les parents;
- #3. Envoi d'une lettre aux parents de l'enfant avec copie au gestionnaire de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes; la prochaine étape y sera également indiquée.

AVERTISSEMENT

4 - SUSPENSION OU RETRAIT

- #1. Retrait définitif ou suspension de l'enfant des camps de jour. Dans le cas d'une suspension, la durée sera déterminée selon la gravité du cas;
- #2. Une lettre sera envoyée aux parents de l'enfant par le gestionnaire de la municipalité.

* Aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'un retrait ou d'une suspension.

** Prenez note que chaque situation devra être évaluée, individuellement, et selon la sévérité du cas. Il est possible que la suspension soit appliquée automatiquement.

SAC À DOS

- Prévoir un lunch froid ou chaud chaque jour;
- Apporter sa crème solaire (les enfants sont responsables de son application);
- Prévoir le matériel nécessaire à la baignade, en tout temps (maillot, serviette ainsi que V.F.I.);
- Prévoir des vêtements de rechange;
- Prévoir une gourde d'eau;
- Prévoir un couvre-chef (casquette).



JOURNÉE-TYPE AU CAMP DE JOUR

7 h 15 à 9 h

Accueil des enfants et signature du registre.
Prise des présences et Grand Rassemblement.

9 h à 9 h 30

Collation et application de crème solaire.

9 h 30 à 12 h

Animation



12 h à 12 h 30

Dîner

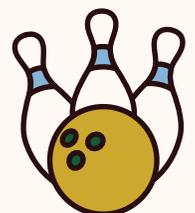


12 h 30 à 14 h

Animation

14 h à 14 h 30

Collation



14 h 30 à 16 h

Animation



16 h à 17 h 15

Départ des enfants et signature du registre.

**Prenez note que c'est à titre de changement selon les activités choisies par l'animateur. C'est seulement à titre d'informations.*

ARRIVÉE & DÉPART



	ARRIVÉE	DÉPART
LUNDI AU JEUDI	7 H 15 À 9 H	16 H À 17 H 15

Les heures mentionnées ci-haut doivent être respectées afin de permettre à l'enfant de profiter de l'ensemble des activités de la journée.

Tout enfant présent sur les lieux avant ou après les heures mentionnées ci-haut est considéré comme étant sous l'entière responsabilité de son tuteur.

La personne en charge de récupérer l'enfant doit prendre le temps de s'identifier et doit apparaître sur la fiche santé comme étant autorisée à partir avec l'enfant. Afin d'assurer la sécurité des participants, aucun enfant ne quittera les lieux avec une personne ne figurant pas sur la liste des personnes autorisées. Il est possible d'ajouter une personne sur la liste en faisant la demande aux animateurs. Le tuteur devra apposer ses initiales près du nom ajouté sur la liste.

Si l'enfant doit quitter avant la période prévue des départs, les animateurs devront être informés le matin même.

Les enfants autorisés à partir seuls pourront quitter aux heures mentionnées ci-haut et devront avertir les animateurs avant de partir afin que leur départ soit compilé.

LA BOÎTE À LUNCH DOIT CONTENIR :

- Un dîner
- Deux collations
- Une bouteille d'eau



Veillez noter qu'il est strictement interdit de mettre des aliments contenant des noix et des arachides ainsi que des contenants en verre à l'intérieur de la boîte à lunch.

Il est nécessaire de mettre une glace dans la boîte à lunch de l'enfant.

Des micro-ondes sont disponibles au centre. Il est donc possible d'apporter un lunch chaud.

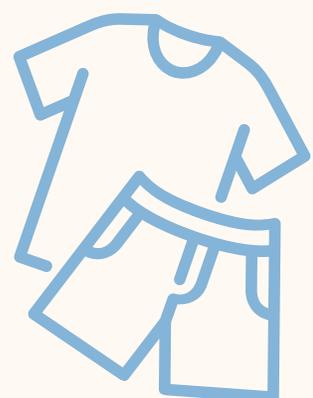
La Municipalité de Pointe-aux-Outardes n'est pas tenue de remplacer un repas oublié ou échappé. Il est du devoir des tuteurs de fournir un nouveau repas à l'enfant, suite à l'appel des animateurs pour aviser de la situation. Dans le cas où cette règle ne serait pas respectée, des frais pourraient être chargés.

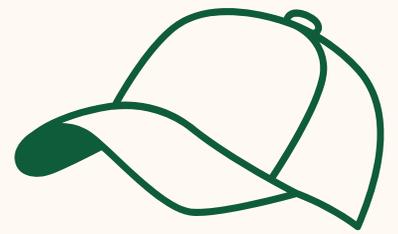
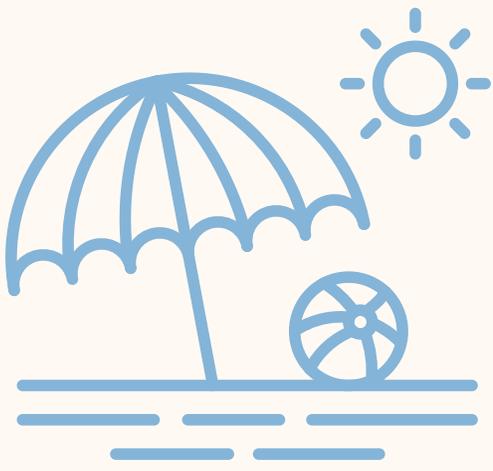
*Veillez prendre note que votre enfant pourrait avoir plus d'appétit au début du camp. Merci de prévoir en conséquence.

TENUE VESTIMENTAIRE IDÉALE

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important de leur fournir des vêtements confortables et adaptés pour tout type d'activités :

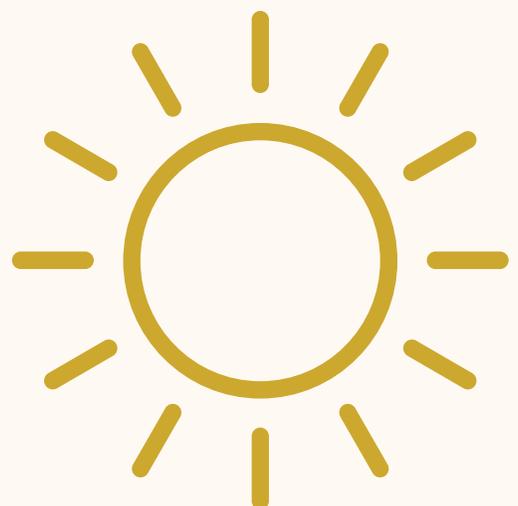
- Culottes courtes
- Chandail à manches courtes
- Chandail chaud (au besoin)





LISTE POUR LES SORTIES

- Dîner froid, lunch rapide et qui ne se manipule pas par l'animateur.trice
- 2 collations
- Bouteille d'eau, remplir sa bouteille d'eau
- Maillot de bain, si possible mettre le costume de bain en dessous de ses vêtements
- Serviette
- Crème solaire, crémér votre enfant avant son arrivé
- Huile à moustique
- Sandales ou chaussure d'eau
- Vêtements de rechange (chaud et froid)
- Casquette/Chapeau
- Veste de flottaison



OBJETS PERDUS

Prenez note que nous ne sommes pas responsables des objets perdus.

Si votre enfant a perdu un objet, vous pourrez vérifier si celui-ci a été retrouvé en contactant le superviseur du camp ou en vérifiant sur la table des objets perdus à l'entrée du camp de jour.

Les objets non réclamés à la dernière journée des camps (en août) seront conservés deux semaines, puis donnés à des organismes de bienfaisance.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

Certaines situations particulières demandent d'agir le plus rapidement possible, comme lorsqu'il survient des cas de gastroentérite ou de poux.

Afin d'éviter la multiplication de la problématique, nous demandons la collaboration de tous les parents en effectuant les démarches appropriées.

Une communication sera faite pour aviser les parents et les renseigner à propos de la procédure mise en place et des actions à entreprendre.

POUR NOUS JOINDRE

L'équipe du camp de jour de Pointe-aux-Outardes vous invite à communiquer avec elle si la situation de santé du jeune inscrit au camp de jour change et que vous pensez qu'elle aura un impact sur sa participation (ex.: blessure, plâtre, etc.), ou pour toute question et/ou besoin d'information.

Service des loisirs et de la culture

Téléphone : 418 567-2177 poste 1

Courriel : loisirs@pointe-aux-outardes.ca